

## **Notice :**

### **Les agrégats comptables des collectivités et des établissements publics locaux**

En complément des balances comptables (par nature et avec la présentation croisée nature-fonction) déjà mises en ligne sur [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr), sont produits les agrégats comptables.

Ces agrégats sont des instruments d'information destinés à faciliter l'analyse financière. Ainsi, ils présentent des éléments chiffrés du bilan, des charges et produits de fonctionnement, des dépenses et recettes d'investissement, à un niveau plus ou moins fin (exemple : actif immobilisé, immobilisations corporelles, terrains).

#### **Précisions méthodologiques :**

Les agrégats publiés sont ceux des budgets principaux et des budgets annexes des collectivités locales et de leurs établissements publics locaux (groupements à fiscalité propre, syndicats, caisses des écoles, caisses communales d'action sociale...).

Leur périmètre porte sur les données de la métropole et des DOM.

Constitués d'un ou plusieurs comptes, ils se déclinent au sein des différentes instructions budgétaires et comptables applicables selon le type de collectivités.

Ils sont calculés à partir des opérations budgétaires, qu'elles soient réelles ou d'ordre.

Les définitions comptables retenues pour ces agrégats figurent dans la structure des agrégats (« Structure\_AGREGATS\_XXXX ») mise en ligne également sur [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr).